



Paris le 22 juin 2023

Monsieur le président,

Une mobilisation historique contre la réforme des retraites, injuste et brutale, a lieu en France depuis le début de l'année. Une très large majorité de la population continue de rejeter ce recul social.

Les organisations syndicales restent unies contre ce projet qui repousse l'âge légal de départ à la retraite et accélère l'allongement de la durée de cotisation.

Les colères légitimes des personnels du Ministère sont très loin d'être apaisées et continueront à se faire entendre dans les instances et dans la rue. Face au mécontentement grandissant des agentes et des agents, la page n'est définitivement pas tournée.

Dans un contexte où l'inflation reste importante, L'intersyndicale rappelle que le salaire relève du partage des richesses : l'augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minima sociaux et des bourses d'études est une priorité. Le SMIC doit demeurer un salaire d'embauche et ne peut pas être une trappe à bas salaires maintenant les salariés au SMIC toute leur carrière professionnelle

L'État doit aussi montrer l'exemple en augmentant le point d'indice dans la Fonction publique. Aucune branche professionnelle ne doit avoir des minima inférieurs au Smic. Aucune pension pour une carrière complète ne doit être en dessous du Smic. L'égalité salariale Femme-Homme doit être une réalité concrète sans délai. Et ce n'est pas l'aumône de 1,5 % pour l'ensemble des agents et agentes et les quelques mesurètes catégorielles qui permettront aux agentes et agents de faire face à une inflation toujours à plus de 14 % sur l'alimentaire.

L'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités. Cela commence par entendre et prendre en compte les revendications portées par leurs représentants car ce sont leur voix que nous portons !

La place et le rôle de l'action sociale au sein de notre administration résultent d'une construction historique ancienne, fruit de rapports de force et de l'action syndicale, pour répondre aux besoins des personnels de nos ministères, qu'ils soient actifs ou retraités, et de leurs familles. Qu'il s'agisse de restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux, de vacances, de loisirs ou de culture, l'action sociale est profondément ancrée et présente, au quotidien, dans la vie des agents et agentes.

Dans le contexte actuel d'inquiétude face à la réforme des retraites, de crise sanitaire, l'action sociale est plus que jamais au cœur des préoccupations pour maintenir une cohésion et une solidarité entre tous et toutes.

Pour Solidaires Finances, il faut prendre en compte l'inflation pour que le maintien du budget de l'Action sociale soit une réalité.

Le budget pour 2023 présenté le 31 mai au CNAS, certes en hausse, reste insuffisante au regard des besoins globaux : couvrir les orientations et objectifs arrêtés en CNAS et déclinés dans les conventions d'objectifs, de moyens et de performance passées avec AGRAF, ALPAF et EPAF et dans la note d'orientations adressée aux présidents de CDAS. -

Rappelons qu'au niveau local, le montant global alloué de près de 4,5 M€ (4 482 514 €), tient compte d'une mise en réserve : 6 % au titre du global et 3 % au titre de la précaution. Pourquoi cette sur-réserve au titre de la précaution quand on sait que l'inflation est toujours à plus de 2 chiffres pour l'alimentaire et que nombre de collègues avec de petits indices sont juste au SMIC ?

L'administration qui se targue de l'importance qu'elle accorde à l'action sociale ne devrait-elle pas débloquer de suite cette réserve ?

Hélas les réformes vont toutes dans le même sens : réduire les moyens, notamment en personnel des délégations, éloigner l'Action Sociale des agents et de leurs besoins.

L'action sociale, quel que soit son niveau, doit pouvoir réellement répondre aux besoins des personnels, qu'ils soient actifs ou retraités. Cela commence par entendre et prendre en compte les revendications portées par les représentants des agentes et agents car ce sont leur voix et aspirations que nous portons !

Ainsi nous évoquerons plus particulièrement les problèmes de la restauration, de EPAF de l'aide à la parentalité.

La restauration collective :

Il est intolérable que des agents ne puissent accéder à une offre de restauration collective, équilibrée et à des tarifs sociaux alors que certains d'entre eux ne peuvent assumer financièrement qu'un seul repas complet par jour.

Nous citerons la problématique de la restauration collective sur le site du 18^e, quand est il du niveau de la subvention, sera t'elle maintenue à ce haut niveau ? Une solution alternative de conventionnement est elle trouvée ?

Autre gros point noir : suite au NRP le restaurant de Banque ferme fin 2023 quelles solutions pour les agents de Notre Dame des Victoires qui s'y restauraient, une solution est elle trouvée ?

Et que l'Administration ne nous donne pas comme seule solution le report sur le site de Réaumur même avec travaux envisagés !

Et bien d'autres points encore :

notamment l'accès aux divers restaurants qui est bloqué par la fermeture, à la pause méridienne, pour les rationnaires qui viennent de l'extérieur (il est rappelé que la restauration AGRAF est ouverte à l'ensemble des actifs et retraités) or seuls Réaumur et Banque sont libres d'accès

Sans parler de la pression exercée par AGRAF pour que les rationnaires téléchargent la nouvelle application sur leur smartphone afin de régler via celle-ci. Encore un bon moyen pour supprimer des personnels !

Résidences EPAF :

Solidaires Finances a été et reste opposée à la vente des résidences mises à disposition d'EPAF que l'État propriétaire a laissé sciemment se dégrader afin de mieux justifier la cession de ce patrimoine des agentes et des agents du ministère. Le Secrétariat général de notre ministère, organe de tutelle de cette association, en organise la mise en vente.

A ce jour seule la vente de la résidence de Piana en Corse a été actée, Même si une partie des produits des cessions, doit servir à la rénovation et la montée en gamme des résidences conservées, Solidaires finances déclare que, si elle n'est pas contre la remise à neuf des bâtiments, cela ne doit pas se faire au détriment des possibilités financières des personnels du ministère à faibles revenus ; les inquiétudes sur une possible augmentation des tarifs sont réelles.

Aide à la parentalité :

Si nous notons certaines avancées et réponses à nos revendications, le Ministère peut et doit aller encore plus loin. En ce qui concerne le chèque cesu 6-12 ans ; nous exigeons que l'extension de l'âge soit poussée à 17 ans révolus, pour toutes et tous. La revalorisation du montant du barème de 5 % est liée à la hausse du point d'indice. Nous revendiquons en plus qu'elle soit au minimum annuelle et fonction de l'inflation.

Par ailleurs si la création d'un chèque sport Finances est une bonne chose et répond à une de nos revendications, nous déplorons qu'il commence à 12 ans quand la plupart des sports commencent dès 6 ans ?

Pour Solidaires Finances l'action sociale est au cœur des besoins des agents et agentes de l'État, titulaires ou non, en activité ou à la retraite.

Elle doit répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes ceux et celles confrontés aux accidents et aléas de la vie. Elle doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie quotidienne des agentes et agents

Ce n'est évidemment pas le choix de l'administration qui n'a cessé depuis plusieurs années de la déstructurer, de la démanteler, pour mieux l'affaiblir. Ce que nous ne cessons de dénoncer et de combattre, ce que nous continuerons de faire pour et dans l'intérêt du plus grand nombre.